

L'ajournement

qu'exerce le Canada sur les affaires internationales est très limitée. Nous pouvons cependant promouvoir le désarmement parce que nous sommes en fait presque totalement désarmés nous-mêmes. Nous avons beau vouloir faire la morale aux autres pays, nous n'exerçons vraiment ni pouvoir ni influence parce qu'en fait, le Canada n'est pas un État nucléaire important.

Cependant, il existe maints domaines où le Canada exerce une certaine influence, un certain pouvoir, fait preuve d'une certaine profondeur morale, et prend l'initiative sur la scène internationale. Le Canada est en effet un important fournisseur de techniques et d'énergie nucléaires; il joue un rôle principal dans ce match et pèse d'un grand poids en ce qui concerne la prolifération nucléaire dans le monde.

Voilà une des questions les plus importantes que le monde doit discuter présentement et le Canada a eu son mot à dire jusqu'à maintenant en ce domaine. Ainsi, feu le très honorable Lester Pearson a été l'un des premiers à dire en 1965 que le gouvernement n'accorderait des permis d'exportation pour la vente de l'uranium que si l'uranium devait servir à des fins pacifiques. Avant que le gouvernement autorise une vente, le pays importateur devrait lui fournir toutes les garanties qu'il utilisera l'uranium ainsi obtenu uniquement à des fins pacifiques. Ce grand homme d'État canadien énonçait alors pour notre pays une ligne de conduite dont le Canada ne s'est presque pas écarté par la suite.

Le Canada a plus tard vivement réagi à son échec en Inde et à l'usage que ce pays a fait des techniques et des ressources canadiennes pour faire exploser un engin nucléaire. Il a élaboré un programme en cinq points qui était suffisant pour l'époque. Plus tard il a parlé de garanties complètes qui ont constitué un autre progrès sur la scène internationale et une nouvelle initiative pour le Canada. Il y a deux ans, par suite de ces initiatives, tous les participants à une conférence sur le désarmement ont reconnu que le problème de la prolifération des armes nucléaires était devenu très sérieux. Après s'être rendu compte du problème, ils ont institué un comité très spécial chargé du programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire. Cette évaluation est maintenant terminée et les résultats ne sont pas encourageants.

En même temps que nous prenons connaissance de ces résultats, nous constatons que le Canada, qui était une nation prépondérante, s'affaiblit et ce, à un point tournant de l'histoire du monde. Dans le domaine de l'évaluation du cycle du combustible nucléaire et de la prolifération, le monde a un besoin pressant de direction et le Canada est en mesure de la lui fournir. Voilà pourquoi je suis tellement alarmé par la position qu'a adoptée le premier ministre du Canada (M. Trudeau), que tout le monde considère comme un homme d'État de stature internationale. C'est ce que l'on me dit; je l'entends dire de toutes parts. Et que le voyons-nous faire? Nous le voyons reculer. En réponse à des questions posées à la Chambre, le premier ministre, au lieu de dire qu'il allait s'inspirer du rapport pour prendre de nouvelles initiatives dans le monde, a dit qu'il n'avait pas l'intention de modérer les efforts d'exportation du Canada, que nous n'allions pas imposer de garanties plus strictes ni même nous engager à ne pas abaisser les normes. Nous voyons le Canada recourir à des expédients, abandonner sa position de leadership moral dans le monde à l'égard de cet important secteur où il peut exercer de

l'influence. Dans combien d'autres secteurs le Canada peut-il avoir son mot à dire, exercer un certain pouvoir ou une certaine influence? Nous possédons cette importante technologie et ces importantes ressources en combustible, et nous pouvons effectivement prendre de nouvelles initiatives.

● (2205)

Le premier ministre m'a demandé en réponse à mes questions quelle nouvelle initiative nous pouvions prendre. Je soutiens que l'une des principales faiblesses de notre politique réside dans notre incapacité de suivre l'exemple des États-Unis dans le domaine du contrôle du combustible usé. En négociant leurs contrats, les États-Unis exigent le renvoi du combustible usé à l'égard de tous les contrats conclus. Nous pourrions ajouter cette disposition à nos garanties. Nous pourrions convoquer des conférences. En fait, le Canada peut se faire entendre et exercer un certain pouvoir à ces conférences. Nous pourrions compromettre la sécurité d'approvisionnement dans le monde étant donné notre importance comme pays fournisseur de technologie, de matière première et de combustible, en menaçant de suspendre temporairement nos livraisons.

Nous pouvons contrôler le cycle du combustible nucléaire dans les pays acheteurs. Nous pouvons exercer un contrôle plus strict dans ce domaine. A propos des sanctions imposées à l'Union soviétique, je m'étonne que nous fournissions du combustible nucléaire à ce pays.

J'aborderai en terminant deux points secondaires, monsieur l'Orateur. Quatrièmement, l'énergie atomique, les centres régionaux d'élimination et de stockage constituent d'autres initiatives. Finalement, le renvoi du combustible usé aux pays fournisseurs. Nous avons manifesté un excellent esprit de leadership. C'est un élément positif dans notre monde instable, mais tandis que l'équilibre mondial est de plus en plus précaire, il importe que notre premier ministre prenne maintenant ces nouvelles initiatives au lieu de les éluder en adoptant le statu quo.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour répondre aux remarques du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), j'aimerais signaler que la politique de non-prolifération nucléaire du Canada est une des plus strictes dans le monde aujourd'hui.

En décembre 1978, le gouvernement canadien a annoncé qu'il ne signerait plus d'entente de collaboration dans le domaine nucléaire qu'avec les États non dotés d'armes nucléaires et qui se sont formellement engagés à respecter un traité de non-prolifération et à fournir des garanties internationales pour toutes leurs activités nucléaires pacifiques.

En plus de cet engagement général, le Canada exige aussi, aux termes de sa politique de décembre 1974 concernant les garanties, la négociation d'un accord de coopération nucléaire avec tous les pays avec lesquels il fait affaire en matière nucléaire. Cet accord comporte un certain nombre de dispositions précises, comme le droit au consentement préalable pour la retransmission de matières, de matériel et de technologie nucléaires d'origine canadienne.

Comme le premier ministre (M. Trudeau) nous l'a récemment fait remarquer ici à la Chambre, le Canada est à l'avant-garde des pays préconisant des garanties efficaces. Il